



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15/06/2020

DES VACANCES APPRENANTES POUR LES ENFANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

En visioconférence vendredi 12 juin avec les acteurs du secteur de la protection de l'enfance, Jean-Michel Blanquer et Adrien Taquet ont pu préciser leur engagement conjoint pour permettre l'accès prioritaire aux dispositifs du plan « Vacances apprenantes » pour les enfants dont les apprentissages ont le plus pâti du contexte sanitaire et de ses conséquences et notamment pour les enfants de l'Aide sociale à l'enfance.

Depuis mars 2020, les longues périodes de confinement puis de déconfinement progressif ont bouleversé le quotidien des enfants de l'Aide sociale à l'enfance et limité leur accès aux activités éducatives, sportives et culturelles. Pour eux comme pour tous les autres enfants, il s'agit donc de proposer cet été des activités concrètes leur permettant de mener des expériences tant individuelles qu'en collectivité, d'exercer leurs aptitudes, de découvrir des domaines très variés et de renforcer leurs apprentissages dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire.

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » initié par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales et par le Ministère de la Ville et du Logement, plusieurs dispositifs sont ainsi proposés aux familles et aux enfants :

- « Ecole ouverte » : des écoles sont ouvertes pendant les vacances pour proposer aux élèves d'y faire du rattrapage ou du soutien scolaire ;
- « Ecole ouverte buissonnière » : ce dispositif permet de proposer un séjour en zone rurale à des enfants participants au dispositif « Ecole ouverte », afin qu'ils bénéficient de vacances éducatives au contact de la nature (école le matin, activités de plein air l'après-midi) ;
- « Les colos apprenantes » : des séjours d'au moins 5 jours seront proposés à 250 000 enfants qui pourront bénéficier, dans de nouveaux paysages et en collectivité, de loisirs et d'un renforcement de leurs apprentissages. Ces séjours seront portés en priorité par les collectivités territoriales en lien avec les opérateurs de colonies de vacances.

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, a confirmé l'octroi d'une enveloppe de 2 millions d'euros par le Ministère des Solidarités et de la Santé au plan « Vacances apprenantes » afin que l'ensemble des dispositifs puissent bénéficier aux enfants de l'Aide sociale à l'enfance.

La visio-conférence de ce vendredi 12 juin avec les fédérations et associations du secteur de la protection de l'enfance a également permis aux ministres d'aborder divers sujets, parmi lesquels un retour d'expérience sur la continuité pédagogique pendant le confinement, le retour à l'école amorcé depuis le 11 mai et la rentrée de septembre prochain (rattrapage, aides au devoir, évaluation, etc.).

Liste des participants :

CNAPE
UNIOPSS
GEPSS
FEHAP
NEXEM
UNAF
ANPF
FNLVA
ANMECS
GNDGA
ANAMAAF
UFNAFAAM
La Croix Rouge
Action enfance
SOS Villages d'enfants
Groupe SOS Jeunesse
Apprentis d'Auteuil
La Vie au Grand Air
ADMR
UNA
FNAAFP/CSF
ADEDOM
FENAMEF